



Délibération n° 37 / 2019

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
19 DEC. 2019
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyril AMIRAUT, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Daniel BERAUD (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés : M. Bernard PRIOU.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Décision modificative n° 1- Adoption

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :

Le budget voté étant un acte prévisionnel il convient d'ajuster certains crédits afin de prendre en compte les dépenses et les recettes constatées à l'approche de la clôture de l'exercice budgétaire.

Il est donc proposé au Conseil la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	60 000,00 €	
64131 Rémunérations	60 000,00 €	
Chapitre 013 Atténuation de charges		20 000,00 €
6419 Remboursement sur rémunération du personnel		20 000,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations		40 000,00 €
74711 Emplois jeunes		20 000,00 €
7478 Autres organismes		20 000,00 €
EQUILIBRE SECTION	60 000,00 €	60 000,00 €

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 37/2019

Objet : Finances – Décision modificative n° 1- Adoption – Rapporteur : Isabelle BARDIN

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 10 Dotations, Fonds divers et réserves	12 000,00 €	
10226 Taxe d'aménagement et versement pour sous densité	12 000,00 €	
Chapitre 13 Subvention d'investissement	0,00 €	339 000,00 €
1322 Région		232 000,00 €
1323 Département		77 000,00 €
13251 GFP de rattachement		30 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	11 000,00 €	
2031 Frais d'études	5 000,00 €	
2051 Concessions et droits similaires	6 000,00 €	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	131 000,00 €	
2128 Autres agencements et aménagement de terrains	80 000,00 €	
2135 Installations générales, agencement aménagement de constructions	15 000,00 €	
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	30 000,00 €	
2188 Autres immobilisations corporelles	6 000,00 €	
Chapitre 23 Immobilisations en cours	185 000,00 €	
2315 Installations, matériel et outillage techniques	185 000,00 €	
EQUILIBRE SECTION	339 000,00 €	339 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget communal pour l'exercice 2019 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28 (dont 4 pouvoirs)

Votes : 28

Pour : 22

Contre : 6 (Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, M. Marc GERVAIS, Mme Jasmine DE BLOCK, Mme Marie-Thérèse MERCIER, M. Jean-Marie POURTIER)

Abstention :

POUR EXTRAIT COMPTABLE
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 6 décembre 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN